



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

11^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 28 JUIN 2018 À LA SALLE DE GYMNASIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Olivier Thomann

Secrétariat : Mme Helene Eberhard

Table des matières :

1.	Appel	Page	5
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2018	Page	5
3.	Nomination des membres du bureau du Conseil général pour la période administrative 2018-2019	Page	5
4.	Nomination des membres de la Commission financière et de gestion pour la période administrative 2018-2019	Pages	5 – 6
5.	Nomination d'un-e membre du Conseil général en remplacement de M. Pascal Iten (PLR), démissionnaire	Pages	6 – 7
6.	Retraitement du bilan; rapport d'information à l'appui (inclus dans le rapport des comptes 2017)	Pages	7 – 8
7.	Comptes et gestion de l'exercice 2017; rapport à l'appui	Pages	8 – 20
8.	Point de situation sur le plan de législature	Pages	21 – 27
9.	Communications du Conseil communal	Pages	28 – 29
10.	Motions et propositions	Page	29
11.	Interpellations et questions	Page	29

Date	Statut	Commentaires
11.07.2018	Version provisoire pour approbation	
22.11.2018	PV accepté par le Conseil général	

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Il est 20h02, veuillez prendre place. Je vous souhaite la bienvenue à cette 11^{ème} séance ordinaire pour la législature 2016 - 2020.

Avant d'ouvrir cette séance je tiens à vous informer qu'il y a eu quelques petits soucis au niveau de la reliure et de l'impression du fascicule des comptes 2017. En effet, certaines pages de couleur ne sont pas forcément à la même place chez tout le monde, de plus certains chapitres ont pu être imprimés à double. L'administration communale s'excuse pour ce petit désagrément, cela promet donc d'avoir un été haut en couleur !

La 11^{ème} séance extraordinaire de la législature 2016 - 2020 est ouverte.

Je remercie le public de sa présence et de l'intérêt qu'il porte à la vie politique de notre commune.

Le Président donne lecture des diverses lettres de démission au Conseil général de Mmes Catherine Simonetta, Dominique Quiroga et de M. Jean-Philippe Scalbert.

Madame Catherine Simonetta (ENT) dont je vous lis le contenu :

« Suite aux remarques qui m'ont été adressées publiquement dans le cadre du Conseil Général et qui semblent continuer à alimenter certaines discussions dans le village, j'ai décidé de démissionner plus rapidement que prévu. Je vous envoie toutefois quelques éclaircissements au sujet de mon engagement en avril 2018 :

Courriel du 18 avril 2018 que j'avais adressé à la commune de Saint-Blaise :

Juste une précision sur mon engagement : j'ai répondu favorablement à la demande de l'Entente dont je fais partie. La demande était clairement une présence "ad intérim" aux deux séances restantes d'ici l'été. J'ai accepté et je viens volontiers, mais j'ai aussi précisé que je tenais à ce que les membres du Conseil communal soient au courant de mon engagement pour deux séances seulement.

J'ai été élue au Conseil général. J'ai renoncé d'y participer et je me suis engagée à la Commission d'urbanisme dont j'ai également démissionné fin 2017 pour des raisons personnelles. Deux démissions sont déjà de trop pour moi et probablement pour d'autres aussi. Je ne veux pas passer pour une girouette de la politique Saint-Blaisoise parce que je suis d'accord de rendre service ponctuellement.

D'où mon message, après je vous laisse aussi juger si cela a vraiment un sens de venir à deux séances...

Précisions : « Raisons personnelles » : formulation utilisée pour être brève mais ne décrivant pas la réalité des situations :

1. Démission du Conseil général avant la première séance fin 2016 : des obligations professionnelles modifiées m'ont bloqué beaucoup de jeudis soir, dont les dates des réunions du Conseil général. J'ai préféré démissionner plutôt que d'être une conseillère générale absente et je me suis engagée dans la Commission d'urbanisme.
2. Démission de la Commission d'urbanisme fin 2017 : En tant que minorité (Entente, Verts) je n'ai pas trouvé qu'on me donnait ma place et je ne me sentais même pas écoutée notamment sur les questions écologiques. Ne voyant pas ce que je pouvais y amener dans ces conditions, j'ai choisi de laisser la place à un autre membre de l'Entente.

Mes lettres de démission sont à disposition pour toute personne intéressée. Avec un respect certain pour les institutions communales et politiques. Beaucoup moins pour les remarques déplacées en public et les conversations malveillantes. Cette lettre de démission sera également publiée dans le prochain Bulcom.

Catherine Simonetta, membre de l'Entente saintblaisoise et des Verts neuchâtelois »

Madame Dominique Quiroga (ENT) dont je vous lis le contenu :

*« Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,*

Par la présente, je vous informe que je renonce à poursuivre mon mandat de Conseillère générale avec effet immédiat.

Dans cet engagement politique, j'espérais pouvoir apporter ma contribution à une réflexion prospective et une gestion des affaires communales, ce dans un esprit de discussion et de construction.

Si j'ai rencontré des personnes intéressantes et ouvertes dans les marges et les moments informels, je dois avouer qu'à part un ou deux moments en commission, je n'ai trouvé dans les séances du Conseil General aucun espace réel d'échange et de discussion, voire même parfois aucun respect d'une pluralité d'opinions. Ce qui est régulièrement souligné par des votes dont l'unanimité est souvent même annoncée à l'avance.

Par ailleurs, les attaques et les rumeurs développées contre certains de mes collègues de l'Entente, ainsi que le climat délétère de certains échanges du sérail politique au sein du Conseil général et dans le village me touchent et me confortent dans l'idée que tout cela est bien loin d'un espace de construction et d'intelligence collective au service de tous, comme je l'avais naïvement imaginé !

Je pense être bien plus utile en dédiant l'énergie qui me reste à tisser de belles rencontres humaines et à amplifier mes engagements associatifs. Avec l'espoir de contribuer ainsi beaucoup mieux et très concrètement à améliorer l'environnement et la qualité de vie du plus grand nombre.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, mes sincères salutations. »

Monsieur Jean-Philippe Scalbert (ENT) dont je vous lis le contenu :

*« Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,*

J'ai le regret vous informer de ma décision de cesser toute activité politique à Saint-Blaise et par conséquent, de démissionner du Conseil général et de toutes les commissions dans lesquelles j'ai siégé avec effet immédiat.

Je suis contraint à cette décision en premier lieu pour raisons de santé. La poursuite de mon activité politique signifierait en effet, à 68 ans, continuer à agir quasiment seul contre tous, dans un milieu qui m'a considéré dès le début comme un ennemi plutôt que comme un collègue amenant un point de vue différent, et qui me semble accorder plus d'importance à la loyauté entre ses membres, à l'unanimité des décisions et à la prospérité de quelques entrepreneurs qu'au bien-être de la population.

Le refus de préciser publiquement si le dépouillement du scrutin du référendum contre les arrêtés sur les Chauderons était sécurisé et de quelle manière, ainsi que l'impossibilité de voter par internet ont définitivement conforté ma méfiance envers une attitude plus que partisane du Conseil communal, d'ailleurs toujours appuyée par les autorités cantonales. Après le résultat du référendum sur les

Chauderons qui montre qu'à une poignée de voix près, la moitié des votants sont opposés à ce type de projet, je suis profondément troublé, et je ne peux m'empêcher d'imaginer l'inimaginable en Suisse. Cela rend tout poursuite d'un engagement politique insoutenable pour moi.

Je tiens à rappeler ici que, dans ma fonction de Conseiller général, je ne me suis pas seulement engagé pour combattre le projet des Chauderons. Trop souvent, j'ai dû aussi dans d'autres domaines déplorer une attitude systématiquement hostile à mon égard.

Dans ce canton qui mine la classe moyenne par la hauteur de ses impôts, une des mesures les plus efficaces serait de remettre en question la confiance accordée trop facilement à quelques entreprises et qui conduit parfois à planifier l'inutile et à acheter prestations et marchandises au prix fort. Je perçois en effet une profonde ingérence de quelques entreprises privées dans les affaires des communes et du Canton de Neuchâtel et une étonnante tolérance de la population, par habitude peut-être, face à cet état de fait. J'ai cherché à faire des propositions pour appliquer plus strictement les lois sur les marchés publics. Et mes propositions ont été balayées à tel point qu'il m'a fallu trois séances du Conseil général pour pouvoir exprimer une intervention jusqu'au bout. Fondamentalement, je perçois peu de volonté chez les élus communaux et chez ceux du canton, de faire baisser de façon durable la charge fiscale de la classe moyenne. Preuve en est que, alors que les comptes de la commune sont bénéficiaires depuis 4 années consécutives, une baisse du taux fiscal n'est toujours pas d'actualité ! Où est donc le souci du bien-être de la population dans cette attitude ?

Autre exemple : dans le cadre de la Commission du collège du Vigner, j'ai voulu faire profiter la collectivité de ma large expérience professionnelle en proposant des améliorations au projet qui était, il faut le préciser, déjà très avancé lorsque j'ai pris mes fonctions. Mes propositions ont été reçues très difficilement, comme celles d'un donneur de leçons avant d'être finalement en partie considérées.

Dans ces conditions d'hostilité systématique, vouloir espérer œuvrer pour le bien de la population sainblaisoise à vos côtés n'a aucune chance de réussite et ne peut finalement que nuire à ma santé.

J'aimerais quitter mes fonctions avec un remerciement à adresser tout spécialement à M. Ehret et son équipe qui ont toujours fait preuve d'une grande amabilité à mon égard et qui fournissent un travail sérieux et compétent.

*Avec mes cordiales salutations.
Jean-Philippe Scalbert ».*

Le Président prend acte de ces démissions et les remercie pour leur investissement au sein de cet hémicycle ainsi que dans leurs Commissions respectives.

Le Président précise qu'aucune motion, ni interpellation n'a été reçue.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour.

Y a-t-il des remarques ou d'autres propositions de modification à l'ordre du jour ?

Cela n'étant pas le cas, **le Président** considère que ce dernier est accepté.

1. Appel

Le Président passe la parole à Mme Helene Eberhard, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 28

Excusé-e-s : Mme Ivana Marti et MM. Alexandre Buthey, Olivier Clottu, Dimitri Engel, Ludovic Kuntzer, Pierre Lugan, Sven Romanens, Lorenzo Zago.

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 14 voix.

Le Président rappelle que toutes démissions, qu'elles soient d'une Commission ou du Conseil général, doivent être envoyées par écrit à M. Olivier Thomann, Président du Conseil général ou par e-mail à l'adresse : olivier.thomann@nagra.com. Il mentionne également que les absences au Conseil général peuvent également être annoncées à l'Administration communale, à M. Yves Ehret, yves.ehret@ne.ch.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2018

Le procès-verbal n'appelant pas de remarques, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de lui transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

3. Nomination des membres du bureau du Conseil général pour la période administrative 2018-2019

Le Président annonce les propositions suivantes :

<i>Présidence :</i>	<i>M. Marti Alain</i>	<i>(ENT)</i>
<i>Vice-présidence :</i>	<i>M. Renaud Marc</i>	<i>(PS)</i>
<i>2ème vice-présidence :</i>	<i>Mme Marti Ivana</i>	<i>(PLR)</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Mme Giron-Lanctuit Pascale</i>	<i>(PS)</i>
<i>Secrétaire-adjoint :</i>	<i>M. dos Santos Dias Eduardo</i>	<i>(PLR)</i>
<i>Questeurs :</i>	<i>M. Pickert Vincent Frederick</i>	<i>(PLR)</i>
	<i>M. Droz-dit-Busset Nicolas</i>	<i>(PS)</i>
	<i>Mme Loosli Véronique</i>	<i>(ENT)</i>

Le Président les félicite pour leur nomination et leur souhaite un franc succès dans leurs futures fonctions.

4. Nomination des membres de la Commission financière et de gestion pour la période administrative 2018-2019

Le Président rappelle que les quotas de répartition de siège de cette Commission :

PLR : 5 membres
PS : 2 membres
Entente : 2 membres

Il donne la parole au PLR pour la nomination de 5 membres :

M.	Ambigapathy Rajesh	(PLR)
M.	Bornand Nicolas	(PLR)
M.	Canonica Roland	(PLR)
M.	Marti Sébastien	(PLR)
M.	Thomann Olivier	(PLR)

Le Président donne la parole au PS pour la nomination de 2 membres :

Mme	Attinger-Carmagnola Paola	(PS)
Mme	Giron-Lanctuit Pascale	(PS)

Le Président donne la parole à l'Entente pour la nomination de 2 membres :

Mme	Loosli Véronique	(ENT)
M.	Zago Lorenzo	(ENT)

Le Président les félicite pour leur nomination et leur souhaite beaucoup de succès dans leur future fonction de commissaire.

5. Nomination d'un-e membre du Conseil général en remplacement de M. Pascal Iten (PLR), démissionnaire

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le PLR est à la recherche de deux nouveaux membres de l'Exécutif pour remplacer M. Damien Corti et M. Pascal Iten. Lors du prochain Conseil général du 27 septembre qui ne tournera pas à la Mascarade, mais qui devrait se dérouler le soir des Mascarades, le groupe PLR présentera un effectif complet.

Je profite de la parole donnée pour signifier la stupéfaction du groupe PLR par rapport aux trois démissions de l'Entente, annoncées, hasard du calendrier, 18 jours après les deux OUI prononcés par les Saint-Blaisois sur les deux objets liés au dossier des Chauderons.

Je rappelle que parmi ces trois démissionnaires, deux ont concouru fièrement sous les couleurs des Verts neuchâtelois tout en se figurant sur la liste de l'Entente. Ce calcul a été payant, puisque l'Entente a gagné un siège au détriment des malheureux socialistes. Même si le PLR n'est pas très bien placé ce soir pour décompter les absents et les présents des autres fractions, nous constatons que 4 Conseillers généraux sur 9 sont présents dans les rangs de l'Entente et que 11 Conseillers généraux sur 11 sont présents dans les rangs du Parti socialiste. Nous nous limitons à cette observation et ne rajouterons aucun commentaire pour ne pas jeter de l'huile sur le feu ou pour ne pas provoquer une nouvelle lettre de lecteur dans le Bulcom.

Le PLR a une pensée sincère pour les représentants de l'Entente qui assistent à ce Conseil général, ce soir. Cette polémique ainsi que les possibles et fatals amalgames leur sont incommodes! Nous leur disons simplement: « L'Entente, ce n'est pas les 3 démissionnaires, L'Entente c'est vous, L'Entente c'est aussi un Conseiller communal. Nous percevons votre intérêt à faire avancer notre village. Nous nous réjouissons de pouvoir continuer à travailler avec vous et avec vos nouveaux collègues dans les Commissions et au Conseil général! »

La prochaine séance du Conseil général du 27 septembre devrait ainsi accueillir 5 nouveaux membres du législatif saint-blaisois. À mi-mandat de la législature 2016-2020, l'Histoire, le Bulcom et Arcinfo

retiendront que 25% du législatif de notre commune aura été renouvelé par rapport à la seconde séance du Conseil général du 24 novembre 2016.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Puisque les questions devront être posées lors du passage en revue des comptes, je profite encore de la parole pour remercier au nom du groupe PLR, M. Olivier Thomann, pour son année et demie passée au Perchoir du Conseil général saintblaisois. Merci à lui pour son engagement total au service de sa fonction ! En guise de remerciement, un cru à consommer évidemment après la séance du Conseil général et surtout pas pendant le passage en revue des comptes.

6. Retraitement du bilan; rapport d'information à l'appui (inclus dans le rapport des comptes 2017)

Le Président précise que le retraitement du bilan (page 1 à 9 des comptes 2017, rapport de la société d'audit PWC inclus) n'est pas un arrêté et ne sera donc pas voté par les partis.

Le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Vous avez sous les yeux, le rapport d'information qui ne se votera pas ce soir concernant le retraitement du patrimoine financier selon des règles établies par l'Etat.

Nous avons été secondés, aidés par Price Waterhouse Cooper dans cette action d'évaluation du patrimoine financier et du patrimoine administratif. Nous avons fait appel à un amateur d'art afin d'évaluer les tableaux qui sont au sein de la commune. Nous avons également fait appel au Service de l'agriculture et de la viticulture pour l'évaluation des terrains agricoles.

Comme vous le constaterez, pour le patrimoine financier, il n'y a pas grand-chose à dire puisqu'il n'y a quasiment pas eu de réévaluation. Nous avons dû supprimer des comptes l'immeuble de Vigner 11, ancienne cure, car celle-ci figurait encore dans le bilan pour un montant de CHF 600'000.00. Nous avons réduit la valeur de nos biens financiers de ce montant-là.

Concernant les autres actifs, vous voyez que le résultat est de CHF 19'000'0000.00 de réserves latentes notamment sur le patrimoine administratif. Ce rapport n'a qu'un point positif car il a permis de faire l'évaluation, selon certains critères, de nos actifs. Uniquement selon certains critères puisque ceux-ci ont été les mêmes pour toutes les communes du canton et ils ont tous dû suivre les règles édictées par l'Etat.

C'est un rapport d'information, les provisions sur la réévaluation des biens administratifs peuvent être utilisées uniquement sous certaines conditions. Nous pouvons nous en servir pour faire les amortissements supplémentaires dus à ces réévaluations. Elle a été utilisée, en partie, pour provisionner ce que nous allons devoir payer à Prévoyance.ne et également pour comptabiliser les heures supplémentaires et les vacances du personnel communal. Cela ne veut pas dire que ce montant sera utilisé car cela n'est pas la volonté du Conseil communal de payer les heures supplémentaires à moins qu'elles aient été commandées.

Un montant a donc été reporté pour les années futures. Nous pourrions l'utiliser pour d'éventuelles pertes que notre commune ferait sur ces comptes mais nous espérons que cela sera la dernière chose à laquelle nous arrivions, d'une part des pertes et d'autre part, d'utiliser cette provision.

Voici les informations que j'avais à vous transmettre sur ce travail qui a été, encore une fois, fait par PWC et qui a été contrôlé par notre organe de révision.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Présidée par M. Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion s'est penchée sur le présent rapport d'information lors de sa séance du 11 juin 2018, en présence de 7 de ses membres (2 membres étant excusés), de 4 membres du Conseil communal, de l'administrateur communal et de l'administrateur adjoint.

Quand bien même aucun arrêté n'est soumis à l'approbation du Conseil général, il a semblé pertinent à la Commission financière et de gestion de donner un écho à ce Conseil sur ses réflexions au sujet de ce rapport.

Cette opération de retraitement a été effectuée selon les modalités qui sont exposées dans le rapport. L'ensemble de cette opération a été validé par PWC. Les règles applicables sont fixées par le droit cantonal. Elles varient selon que l'on traite du patrimoine financier ou du patrimoine administratif et également selon la nature des objets concernés : immeubles, surfaces agricoles, forêts, jardins communautaires, œuvres d'art, actions, etc.

Au final, la valeur au bilan a presque doublé. L'essentiel de cette augmentation est dû au retraitement des bâtiments du patrimoine administratif, Temple, écoles, et même WC publics. Ce retraitement entraîne la création de réserves. Celles-ci peuvent être utilisées à diverses fins. Sauf situation exceptionnelle, le Conseil communal exclut d'utiliser cette réserve pour résorber des découverts.

À noter que le retraitement a été effectué à la date du 1^{er} janvier 2017 et ne tient par conséquent pas compte des opérations effectuées après cette date, notamment la démolition de l'ancienne cure de Vigner 11. À ce sujet, le Conseil communal a précisé que la valeur résiduelle de CHF 100'000.00 de ce bâtiment au 01.01.2017 ne peut pas être imputée à l'éorén puisqu'il incombe à la commune d'amortir ce bâtiment.

S'agissant plus précisément du patrimoine financier, la réévaluation consiste, pour les immeubles, à capitaliser les revenus locatifs annuels, en tenant compte de l'état du bâtiment. Cette opération a permis de mettre en évidence que les loyers de deux bâtiments pourraient être revus à la hausse, à l'échéance des baux commerciaux concernés.

La Commission financière et de gestion a pris note qu'après cette opération initiale de retraitement, des réévaluations régulières seront faites.

Diverses questions ont été posées au Conseil communal sur l'un ou l'autre point du retraitement et les réponses données à satisfaction.

La Commission financière et de gestion remercie le Conseil communal et l'administration d'avoir mené à chef cette opération d'envergure.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant s'exprimer, **le Président** clôt la discussion.

7. Comptes et gestion de l'exercice 2017; rapport à l'appui

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par M. Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion a tenu deux séances pour l'examen des comptes 2017:

Le 11 juin, en présence de 7 de ses membres (2 membres étant excusés), de 4 membres du Conseil communal, de l'administrateur communal et de l'administrateur adjoint.

Le 18 juin, la commission s'est réunie en présence de 6 de ses membres (3 membres étant excusés), de 4 membres du Conseil communal, de l'administrateur communal et de l'administrateur adjoint.

Les comptes 2017 sont les premiers à répondre à toutes les exigences du MCH2. Tous les documents requis figurent dans le livre des comptes, et en particulier les annexes à ceux-ci. La mue est désormais accomplie et le MCH2 est totalement appliqué.

Le résultat opérationnel pour l'année écoulée, hors charges et revenus extraordinaires, est de CHF 978'656.33. Ce résultat passe à CHF 310'172.98 une fois charges et revenus extraordinaires considérés, soit moitié plus que le résultat prévu au budget.

La commission a noté que le service des communes n'a pas accepté une partie des amortissements extraordinaires effectués aux comptes 2016, amortissements qu'elle avait aussi questionné l'an dernier.

Comme l'an dernier on note une amélioration significative de l'impôt sur les personnes physiques. Le Conseil communal a interpellé le service des contributions afin d'avoir des détails sur les motifs de cette augmentation au demeurant réjouissante. Il importe en particulier de savoir si cette évolution sera pérenne ou si elle est due à des facteurs ponctuels, par exemple à des régularisations. Faute de réponse du service des contributions, le Conseil communal n'a pas été en mesure de donner plus de précisions à la commission lors de ses deux séances.

La commission a pris acte sans objection de la proposition du Conseil communal de porter la réserve de politique conjoncturelle à CHF 900'000.00, qui est le maximum autorisé (cette réserve ne peut en effet pas dépasser 5% des charges brutes du dernier exercice clôturé), d'augmenter la provision constituée dans le cadre de la recapitalisation de prévoyance et de constituer une provision visant à financer les mesures d'accompagnement liées au passage à la primauté de cotisations du personnel enseignant.

La commission a apprécié que le Conseil communal donne suite dans son rapport à sa demande de mettre à disposition quelques statistiques sur le personnel communal et intercommunal. Elle a pris note et elle souligne la volonté de la commune d'ouvrir les postes aux personnes au chômage ou à l'aide sociale, non pas certes en leur donnant la priorité, quand bien même elles auraient fait un stage à la commune, mais en les invitant à postuler, ou à tout le moins en signalant les postes vacants aux autorités qui suivent ces personnes.

La commission a invité le Conseil communal à intégrer dans la prochaine édition des comptes son plan financier mis à jour. Pour rappel, ce plan porte sur les années 2018 à 2021.

Diverses questions posées sur les comptes de détails ont trouvé des précisions adéquates de la part du Conseil communal. Ci-après, quelques-unes sont mentionnées :

- *Le Conseil communal est attentif à de potentielles sous-traitances sur le chantier de Vigner, notamment pour les travaux de second œuvre, qui débiteront bientôt. Dès la rentrée, chaque employé présent sur le chantier recevra un badge qui lui permettra d'attester de son statut.*
- *La 1^{ère} étape des travaux de la zone de rencontre débute et tous les mandats ont été attribués. Riverains et commerçants ont été informés. Le public le sera aussi, via le Bulcom.*
- *La formule du 1^{er} août 2017 – soit raclette et grand foyer mais pas de feux d'artifice – a été choisie par notre commune. La commune d'Hauterive choisira à son tour la formule du 1^{er} août 2018.*

Les annexes aux comptes méritent absolument le détour. Le contrôle des crédits, pour les objets d'investissement, permet en particulier de suivre, de façon synthétique, de quelle façon les crédits votés par le Conseil général ont été dépensés. Quelques dépassements sont notés, certes dans les compétences du Conseil communal. Ces points méritent néanmoins attention.

Le bilan quant à lui a été passablement chamboulé, dans ses valeurs, par le retraitement des patrimoines. La fortune nette à laquelle le bénéfice a été versé, est désormais supérieure à 5 millions.

L'endettement financier de la commune n'a que faiblement diminué de CHF 319'400.00 en 2017. Il se monte ainsi à CHF 13'426'000.00 au 31.12.2017.

L'augmentation des débiteurs avec une facturation passée d'un rythme trimestriel à un rythme annuel est un point d'attention. À noter qu'une cinquantaine de ménages ont souhaité rester à un rythme trimestriel pour la taxe déchets.

S'agissant de l'auditoire de Vigner et de la réserve qui lui est affectée, le Conseil communal n'a pas pu l'alimenter en vue des travaux à venir, faute de base légale suffisante.

La commission a ensuite procédé à un examen de détail de trois comptes par nature. Les nouveaux outils informatiques déployés avec le MCH2 ont permis aux membres de la commission de pointer des écritures dans chacun de ces comptes et d'obtenir l'affichage dans la foulée de la pièce comptable correspondante.

1. 31010 Matériel d'exploitation, fournitures

Pas de remarque particulière.

2. 31340 Primes d'assurances

Précisons d'emblée que ce compte ne porte pas sur les assurances relatives au personnel mais sur celles qui concernent notamment les immeubles. La commune travaille avec un courtier pour ses assurances. Ce dernier lui présente diverses offres et la commune décide de celle retenue. Pour les bâtiments, la prime est globale et affectée ensuite à l'interne, à chaque bâtiment, selon la valeur incendie.

Une analyse annuelle est effectuée de la pertinence de chaque couverture.

La commission a invité le Conseil communal à faire effectuer une analyse de son portefeuille par un autre courtier. Elle n'a pas formulé de remarques particulières pour le surplus.

3. 31430 Entretien d'autres ouvrages de génie civil

Ce compte extrêmement large recouvre aussi bien l'entretien des bornes Euro-relais que celui du cimetière ou encore celui de la fontaine Botta ou du télé-réseau ou encore celui du réseau d'eau.

L'entretien du cimetière représente CHF 80'000.00 par an, dont CHF 30'000 sont à la charge de la commune. Les travaux sont certes nombreux mais le fait que ce lieu soit sous la responsabilité de 3 communes rend compliquées les réflexions sur son entretien.

Chacun s'accorde à trouver la fontaine Botta magnifique : son entretien n'est pas négligeable, mais sans doute le vaut-elle bien !

La commission a ensuite passé en revue les comptabilités particulières. Elle a pris note de la disparition à venir du fonds Nicole Thorens. Le prix quant à lui subsistera et sera géré par la commune. Le solde du fonds sera destiné aux nouveaux collègues, pour un objet particulier.

Enfin, la commission a parcouru le rapport du réviseur des comptes la fiduciaire Müller Christe & Associés.

En conclusion, la Commission financière de gestion accepte à l'unanimité des membres présents à la séance du 18 juin les comptes 2017 présentés par le Conseil communal, et invite le Conseil général à faire de même.

Elle remercie très sincèrement le Conseil communal et l'administration pour la qualité du travail accompli et pour leur disponibilité tout au long de l'exercice 2017.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion de prise en considération.

M. Roland Canonica (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Généralités

Lors de sa séance du 25 juin 2018 le groupe PLR a passé en revue les comptes 2017.

En préambule, il s'agit de préciser que cette année un virage important a été pris sur le plan comptable.

En effet, outre l'application dans son intégralité pour la première fois du « nouveau modèle comptable harmonisé » MCH2 il s'est agi, en parallèle, suite à décision du Conseil d'État, de retraiter (réévaluer) tant le patrimoine financier que le patrimoine administratif communal.

Le but de ce retraitement est de déterminer le patrimoine réel de la commune sur la base d'une calculation identique et imposée par la LFinEC.

Il nous semble toutefois important de relever que si le retraitement du patrimoine financier permet une légère augmentation de la réserve (CHF 456'107.00), la réserve créée par le retraitement du patrimoine administratif (CHF 19'099'833.60) n'en est pas vraiment une, ces biens ne générant aucun rendement et ne représentant aucune valeur marchande. En effet, il semble pour le moins audacieux de penser pouvoir mettre en vente le temple ou les écoles ou même les WC publics de la commune.

Satisfaction

Nous pouvons nous réjouir devant le bénéfice de CHF 310'172.98 alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 199'200.00.

Il s'agit de la quatrième année consécutive avec un résultat bénéficiaire.

Diverses pistes peuvent expliquer cette différence entre le budget et les comptes. La principale est l'embellie des rentrées fiscales tant pour les personnes physiques (CHF 695'100.00) que pour les personnes morales (CHF 195'300.00).

- Au terme de l'exercice, la dette consolidée s'élève à CHF 13'426'600.00 soit une diminution de CHF 319'400.00 ou reporté par habitant à CHF 4'160.70

- *Parallèlement, la fortune passe de CHF 4'928'273.66 au 31.12.2016 à CHF 5'238'446.64 au 31.12.2017*

Remerciements

L'aboutissement de la mise aux normes du MCH2 ainsi que le retraitement des patrimoines administratifs et financiers a représenté une charge de travail extraordinaire réalisée dans l'ombre tant par l'administration communale que par le Conseil communal.

- *Le groupe PLR tient à relever la grande qualité de la tenue de la comptabilité*
- *Nous exprimons nos plus vifs remerciements pour la pertinence des réponses apportées à nos questions ainsi que la patience et la célérité avec lesquelles les compléments d'information sont transmis dans un but de totale transparence*
- *Nous saluons la prudence affichée dans la conduite du ménage communal permettant à la commune de disposer de ressources suffisantes aptes à lui permettre de conserver une indépendance certaine dans son développement.*

Dans le cadre de la prudence nous ne pouvons que relever la sagesse des décisions stratégiques prises en anticipation d'obligations futures, à savoir :

- *L'attribution à la réserve de politique conjoncturelle d'une partie du bénéfice 2017, cette réserve atteignant au 31.12.17 CHF 900'000.00, (montant maximum autorisé) permettant de réagir avec souplesse aux incertitudes futures ;*
- *L'attribution à la réserve Prévoyance.ne d'un montant de CHF 1'291'428.85 pour la porter à CHF 2'350'000.00 dans un but de recapitalisation dont les décisions formelles d'assainissement n'ont pas encore été concrétisées.*
- *La constitution d'une provision de CHF 478'704.00 en prévision du financement des dispositions transitoires liées au changement de plan d'assurances de la Caisse de pension (passage à la primauté des cotisations).*

Vigilance

Même si le rose (ou le bleu dans le but de ne pas être accusé de parti pris) semble être le qualificatif approprié pour juger de la situation actuelle d'une part, et que les pronostics pour 2019 semblent bénéficier de bons auspices d'autre part, il ne faut pas oublier qu' « attention et circonspection » sont les deux mamelles d'une commune désireuse de conserver son indépendance économique.

À ce titre il convient de relever certains points devant être pris en compte dans le cadre notamment de possibles reports de charges cantonales :

- *Même si l'espoir de voir les rentrées fiscales rester à un bon niveau peut sembler réaliste, il n'en demeure pas moins que la volatilité est une composante avec laquelle il faut compter, surtout par le fait que les conséquences favorables de l'amnistie fiscale sont pour le moins opaques*
- *La situation, en l'état actuel, plus que délicate des finances de l'État de Neuchâtel peut laisser à craindre de futurs et importants reports de charge, notamment si celui-ci vise l'équilibre de ses comptes à court terme*
- *Une baisse de l'impôt des personnes physiques est dans le pipeline de l'État, décision qui impactera presque certainement les communes*
- *Le plan financier de 2017 avec ses conséquences sur la fiscalité des personnes morales qui devrait baisser demandera de trouver un financement ad hoc, probablement auprès de ces mêmes communes*
- *La remise des routes cantonales les traversant aux communes avec les frais d'entretien inhérents voire même des assainissements coûteux.*

En définitive il est de notre responsabilité, en période de vaches grasses, de ne pas jouer à la cigale mais au contraire, afin de ne pas obérer les générations futures de poursuivre assidument toute possibilité d'économies, éviter les dépenses inconsidérées tout en favorisant les investissements

profitables à futur afin de permettre aux générations nous succédant de disposer des atouts indispensables à la gestion de notre agréable et belle commune.

Conclusion

Le groupe PLR s'astreindra à suivre attentivement les décisions prises tant dans le cadre de l'exécutif que du législatif afin de s'assurer qu'elles soient en adéquation aussi bien avec les besoins de la population qu'avec la situation financière de la commune.

C'est à l'unanimité que le groupe PLR accepte les comptes 2017 en remerciant chaleureusement l'administration communale et le Conseil communal pour les prestations exceptionnelles fournies dans cette année de transition.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance du 25 juin, le groupe PS s'est penché sur les comptes 2017 et se félicite du bénéfice de CHF 310'172.00. Le groupe a pris note des provisions pour Prévoyance ne constituées pour le personnel de l'éorén à hauteur de CHF 380'000.00.

Nous avons également noté l'attribution, sur proposition du Conseil communal, d'une réserve conjoncturelle de CHF 200'000.00, cette dernière se situant désormais au plafond.

Nous souhaitons souligner la qualité du travail effectué par l'administration communale, tant dans la gestion des finances publiques que dans l'établissement des comptes. Cette rigueur donne une grande transparence à la gestion de la commune, le peu de questions que suscitent ces comptes en est une excellente illustration.

Ce bénéfice s'explique, en partie, par une augmentation des recettes fiscales. L'amnistie actuellement en vigueur a probablement deux effets. D'une part, un effet de rattrapage vraisemblablement peu pérenne et d'autre part, un élargissement de l'assiette fiscale qui devrait lui se prolonger. Hormis ces pistes de réflexion, il demeure difficile d'avoir une explication claire de l'origine de cette hausse et ainsi de faire des projections sur sa pérennité.

Néanmoins, ce bénéfice nous encourage et nous incite à développer des projets novateurs et mobilisateurs pour la jeunesse de notre village. Mais cela fera l'objet des discussions du budget 2019 et nous espérons que ce dernier permettra la réalisation des objectifs décrits dans le programme de législature. Ce bénéfice permet aussi d'envisager la mise en œuvre d'idées nouvelles, des actions en direction du sport comme la construction d'un terrain de jeu polyvalent, ou en faveur des personnes vulnérables ici ou à l'international comme le soutien à la fédération neuchâteloise de coopération au développement.

Nous souhaitons souligner que l'art 49 de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes prévoit, dans ses modes de financement spéciaux, la possibilité d'une réserve de préfinancement pour un projet unique représentant au moins 3% des charges brutes du dernier exercice. Peut-être une piste pour la mise en œuvre d'un projet ambitieux pour notre village.

Toutes les perspectives ne seraient envisageables sans la gestion rigoureuse dont peut se targuer notre commune, et c'est bien de cet équilibre dont le groupe PS se félicite : des dépenses maîtrisées pour des projets d'avenir.

C'est pourquoi le groupe adoptera les comptes à l'unanimité. Je vous remercie.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les comptes de la commune, présentés par le Conseil communal, montrent un bénéfice opérationnel de près de CHF 1'000'000.00. Le résultat reste donc réjouissant et conforte les positions que l'Entente a tenues depuis sa fondation en 2012.

Certaines questions concernant l'évaluation des bâtiments se sont posées à la première lecture des comptes. Toutefois, les réponses ont été apportées par le dossier préparé par la commune. Ces comptes ont été très bien tenus et la présentation bien faite.

C'est avec plaisir que nous constatons que les comptes sont bons et qu'un bénéfice structurel se manifeste année après année. Nous remercions le Conseil communal et son administration pour leur gestion attentive.

Nous constatons que l'endettement financier de la commune continue de diminuer même si le collège de Vigner commence à se faire sentir et nous relevons toutefois que le Conseil communal n'a pas encore communiqué sur les emprunts pris pour le chantier des collèges.

Nous réitérons nos remerciements pour le travail accompli et l'Entente accepte la prise en considération de ces comptes 2017.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le Conseil communal tient tout d'abord à remercier la porte-parole de la commission financière et de gestion ainsi que les rapporteurs des groupes pour leurs prises de position à propos des comptes 2017.

Nous ne pouvons naturellement qu'être très satisfaits du résultat qui dépasse le million de francs, avant dotation aux provisions, mais en tenant compte des revenus extraordinaires provenant d'amortissements 2016 que nous avons dû réintégrer dans nos comptes 2017.

Ce résultat extraordinaire, car pas attendu, provient d'une part de la maîtrise des charges mais est dû principalement à des rentrées fiscales qui dépassent de loin les projections données par l'État lors de l'élaboration de notre budget. Cette embellie, renseignements pris auprès de l'administration cantonale n'est pas due à la prolongation de l'amnistie fiscale sur les 3 premiers mois de l'année sous revue, mais provient bien des revenus et de la fortune déclarée par nos contribuables, certes à titre exceptionnel pour certains mais certainement pérennes pour d'autres. Nous avons pu compter sur l'arrivée de nouveaux contribuables en 2017. Cette manne financière nous a permis d'augmenter nos provisions et notre fortune qui se trouve à quelques encablures du but qui est d'avoir une fortune équivalente à une rentrée fiscale annuelle, soit environ 11 millions.

Des défis attendent les communes neuchâteloises avec la refonte de la péréquation intercommunale, la baisse de la fiscalité des personnes physiques et morales, la loi sur les routes et voies publiques, ce qui fait que l'État va remettre les routes cantonales en localité aux communes. Ce dernier rapport vient d'être mis en consultation par l'Etat alors que les deux autres le seront à partir du 10 juillet 2018 pour une mise en œuvre vraisemblablement en 2020.

Les investissements prévus en 2017 n'ont pas tous pu être effectués comme le bâtiment nautique par exemple.

Nous restons optimistes sur l'évolution de nos finances pour ces prochaines années. Les nouvelles constructions en cours ou prévues devraient nous amener des recettes qui nous permettront de faire

les nombreux investissements prévus et de réaliser les projets prévus dans le programme de législature.

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail fourni. Les documents et les renseignements qui vous sont fournis représentent un gros travail de la part de notre responsable des finances.

À vous tous, un grand remerciement pour votre confiance.

Aucun autre membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole et la prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale par le biais de la lecture du fascicule des comptes.

• Pages grises : Rapport du Conseil communal au Conseil général (p. 2 – 21)

La parole n'est pas demandée.

Le Président précise que le projet d'arrêté du Conseil général sur les comptes 2017 qui se trouve après le chapitre « annexe au rapport du Conseil communal » sera soumis au vote à la fin de la lecture du fascicule.

• Pages blanches : Annexes au rapport du Conseil communal

M. Olivier Blanchoud (PS)

Dans l'annexe 1, 2^{ème} ligne

La somme de kilos d'ordures par habitant augmente. Ce chiffre comprend-t-il aussi les Écopoints ? Contient-il également les déchets des entreprises ?

Afin de mieux cerner l'évolution des comportements en lien avec la production de la taxe au sac, un tableau qui différencie les ordures incinérées récoltées dans les containers enterrés de ceux récoltés chez les entreprises serait-il envisageable ?

Un autre tableau représentatif en soit de l'utilisation des Écopoints me semblerait également révélateur d'éléments de compréhension pertinents à la gestion des déchets recyclés.

M. Claude Guinand (CC)

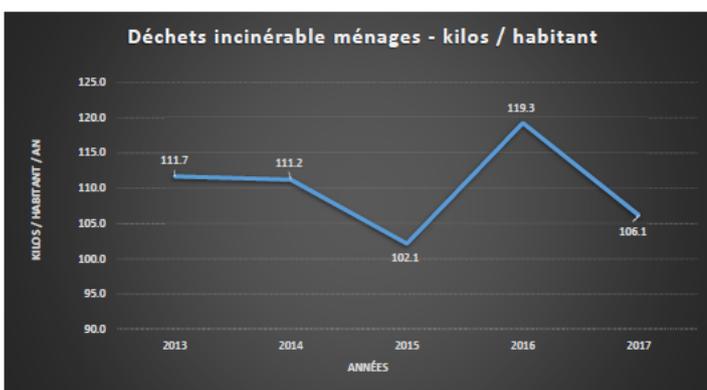
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Une étude faite de 2013 à 2017 démontre les tonnes/année ; nous y voyons que la tendance est à la diminution mais puisque le nombre d'habitants est à peine en diminution, nous y lisons les informations suivantes :



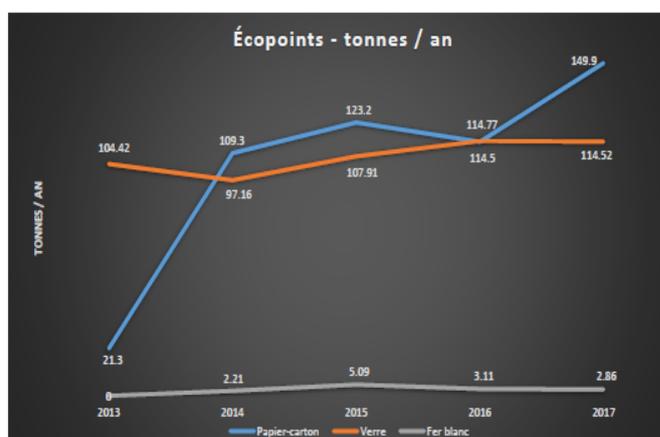
DÉCHETS INCINÉRABLES DES MÉNAGES - ÉTUDE 2013 À 2017

Libellé	2013	2014	2015	2016	2017
Incinérables ménages - tonnes / année	365.08	360.69	334.87	385.32	342.52
Nombre d'habitants	3'269	3'243	3'279	3'231	3'227
Nbre kilos / année / habitant	111.7	111.2	102.1	119.3	106.1



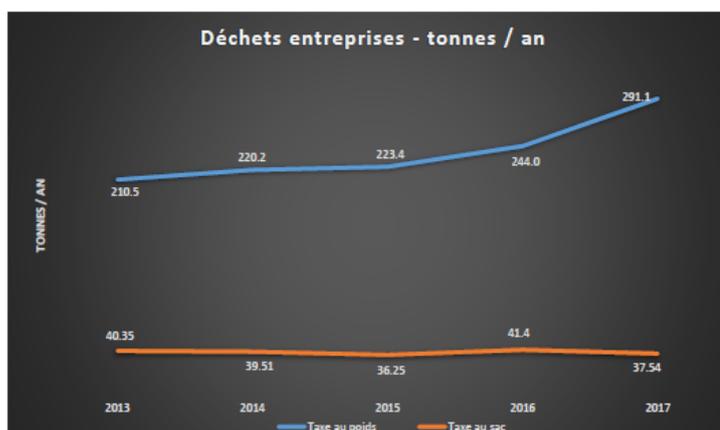
ÉCOPOINTS - ÉTUDE 2013 À 2017

Libellé	2013	2014	2015	2016	2017
Papier / carton - tonnes / an	21.27	109.32	123.15	114.45	149.9
Verre - tonnes / an	104.42	97.16	107.91	114.77	114.52
Fer blanc - tonnes / an	0	2.21	5.09	3.11	2.86
Nombre d'habitants	3'269	3'243	3'279	3'231	3'227



DÉCHETS ENTREPRISES - ÉTUDE 2013 À 2017

Libellé	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe au poids - tonnes / an	210.51	220.22	223.41	243.98	291.11
Taxe au sac - tonnes / an	40.35	39.51	36.25	41.4	37.54
Nombre d'entreprises taxées	220	220	217	216	221



• **Pages blanches : Bilans condensés**

Culture, Sports, Loisirs et Église

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Dans les comptes 2017, je lis que la différence entre les comptes et le budget est de CHF 669'295.15. Est-il possible d'avoir une explication sur cette différence?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Cela provient du bâtiment nautique, CHF 650'000.00 qui ont été reportés d'une année à l'autre.

• **Pages blanches : Comptes de résultats et d'investissements condensés en fonctionnelle**

La parole n'est pas demandée.

• **Pages vertes : Comptes de bilan**

La parole n'est pas demandée.

• **Pages blanches : Comptes de résultats détaillés**

M. Charles Constantin (PLR)

Page 1, chiffre 01 Législatif et Exécutif

Avenir institutionnel de notre commune

Dans le rapport de législature, vous annoncez qu'il n'y aura pas d'action volontariste pour relancer un projet de fusion lors de la présente législature. Or depuis le dernier Conseil général, il y a eu une séance de Commission de fusion et une rencontre avec les communes de la paroisse politique et d'Enges. Quel est l'état de situation à ce jour ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je réponds à la place de M. Alain Jeanneret qui, malheureusement, n'a pas pu être présent à la séance qui a été organisée par la commune d'Enges.

Nous avons prévu d'en parler dans les communications du Conseil communal mais puisque la question est posée, je préfère y répondre immédiatement.

Une réunion des communes de la paroisse, La Tène, Hauterive, Saint-Blaise et Enges, s'est organisée au début du mois de juin à la demande de la commune d'Enges afin de voir si un processus de fusion pouvait être remis en marche, et quand.

Il y a eu un tour de table des différentes communes, avec des intérêts plus ou moins marqués par certaines communes par rapport à d'autres pour une éventuelle fusion mais nous pouvons espérer que les différentes commissions de fusion pourraient être remises à l'œuvre déjà cette année pour tenter d'arriver à un nouveau processus de fusion.

L'objectif n'a pas été défini par les différentes communes pour une fusion à la prochaine législature ou la suivante. Néanmoins, nous avons pu constater qu'il y avait un intérêt. Il faudra se poser la question de ce qu'est la bonne procédure à adopter, suite à deux échecs, pour savoir s'il ne faudrait pas interroger notre population avant d'entamer, à nouveau, ces démarches.

Nous verrons comment le Conseil communal, en accord avec sa Commission de fusion, va œuvrer pour tenter d'arriver à ce but qui est, pour notre part, inéluctable.

M. Charles Constantin (PLR)

Page 8, chiffre 21, Scolarité obligatoire

On ne peut parler de scolarité obligatoire sans évoquer les infrastructures. Les collèges sortent de terre. Au début de l'année 2018, nous avons posé une question par rapport à l'adjudication des travaux. Quel est l'état des adjudications au 28 juin 2018 ? Sur les travaux adjugés, quel pourcentage des montants totaux ont été adjugés aux entreprises neuchâteloises ? Que communiquez-vous aux entreprises soumissionnaires qui ne remportent pas les mandats ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Sur la question des pourcentages des travaux adjugés aux neuchâtelois, nous vous fournirons ces chiffres. Les collèges de Vigner, CHF 35.5 millions sont soumis à l'Accord Intercantonal sur les marchés publics. Cet accord intercantonal est contraignant et les règles sont claires. Le but est que l'argent public soit dépensé de manière optimale. Autrement dit, ce but empêche tout favoritisme local même s'il y avait une velléité d'une entité communale de favoriser les entreprises de son territoire, cela ne correspond pas à l'état d'esprit des marchés publics. Ils sont ouverts à toutes les entreprises de la Suisse, de l'Europe, voire du monde. C'est la réciprocité qui prévaut.

De ces prémisses découlent des réglementations extrêmement claires, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de discussion avec les entreprises. Les appels d'offres sont publics, ils sont publiés sur la plateforme « Simap » qui est le site de la Confédération sur lequel l'ensemble des marchés publics sont publiés, accessibles à tous. Le processus se base sur des critères d'aptitude et d'adjudication. En ce qui concerne les critères d'aptitude, l'entreprise doit prouver pouvoir faire le travail qu'on lui demande. Pour les critères d'adjudication, le prix, la qualité et les méthodologies sont analysés. Ces critères doivent être publiés avant les appels d'offres, sont publics et ne peuvent plus être modifiés. Ensuite, il y a un groupe d'évaluation des offres, qui analyse ces offres, décide si elles sont recevables ou non et contrôle le contenu mathématique.

Sur la base des critères et de leurs pondérations, nous obtenons le rang des entreprises et ceci ne peut plus être discuté. La seule chose pouvant être discuté est éventuellement une demande de précisions sur certaines choses. Une fois la décision d'adjudication faite, il n'y a plus moyen de revenir en arrière sauf si une entreprise fait recours.

Ce que l'on communique aux entreprises est uniquement leur rang. Nous leur disons s'ils sont adjudicataires ou si leur offre n'a pas été retenue. Nous leur transmettons également le tableau d'ouverture qui indique l'ensemble des offres et le montant proposé par les autres entreprises. Les noms des autres entreprises restent anonymes.

En ce qui concerne les entreprises neuchâteloises, nous vous transmettrons les chiffres. Il est vrai, et nous le regrettons, souvent il y a peu d'offre des entreprises neuchâteloise. Certaines entreprises renoncent spécifiquement à offrir pour les marchés publics, elles jugent que c'est trop compliqué.

Lorsque des entreprises neuchâteloises soumissionnent, elles sont souvent plus chères que des entreprises d'autres cantons. Il n'y a pas de miracle, nous n'avons aucune possibilité de leur adjuger les mandats si elles sont plus chères.

M. Charles Constantin (PLR)

Page 24, chiffre 61, Circulation routière

Des citoyens lambda peuvent-ils demander des mesures de la circulation à des endroits précis ? Si oui, comment doivent-ils procéder ?

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les citoyens lambda qui désireraient avoir des mesures dans les quartiers peuvent s'adresser à notre agent de sécurité public par e-mail avec copie à l'administrateur communal. La décision finale de l'emplacement du radar pédagogique revient au Conseil communal car nous savons quels sont les endroits pour lesquels nous avons déjà des données, quels endroits sont pertinents pour placer ce radar et augmenter notre connaissance de la circulation dans le village.

M. Charles Constantin PLR

Page 36, revenus fiscaux

Quelle est la stratégie du Conseil communal par rapport à la progression des revenus fiscaux ? Certains demandent des baisses de taux. Quelles sont les réflexions du Conseil communal à ce stade ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal s'interroge sur l'idée de descendre le coefficient d'impôt pour une année. Néanmoins, en fonction de ce qui risque d'arriver : report de charge du canton et les investissements que nous avons à faire dans notre commune, faire un cadeau fiscal qui ne durerait qu'une année ne servirait pas à grand-chose. Il vaudrait peut-être mieux, pour notre commune, utiliser ces fonds pour les projets futurs.

Nous avons un des coefficient fiscal le plus bas du canton. Utiliser ces fonds, au vu des petits montants que cela fait de baisse d'impôts par rapport aux contribuables, il semblerait plus judicieux d'utiliser ces montants, peut-être, pour des projets rassembleurs dans notre canton. Il serait préférable d'attendre un petit peu afin de savoir, par exemple, quel sera le rapport de charges ou des différents projets à venir.

Néanmoins, la discussion reprendra au moment du budget 2019.

• Pages roses : Comptes des investissements du patrimoine administratif

La parole n'est pas demandée.

• Pages oranges claires : Comptabilités complémentaires

La parole n'est pas demandée.

• Pages rouges : Réserve rénovation du temple – Compte de bilan 2017

La parole n'est pas demandée.

- **Pages vertes claires : Bilan du fonds Albert Junier**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages oranges : Bilan du fonds Nicole Thorens**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes : Bilan du fonds Dardel-Perregaux**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes claires : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène
Compte de l'exercice 2017**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues : Captage de Vigner – Frais d'exploitation de l'exercice 2017**

M. Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Captage de Vigner : le total des eaux écoulées par le trop-plein est de 589'087m³ soit 1/3 du débit annuel de la source. Y aurait-il une possibilité de valoriser cet excédent ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le village de Saint-Blaise n'est pas principalement alimenté par les captages de Vigner mais par la source du Ruau. L'utilisation par Saint-Blaise du captage de Vigner coûte cher car il faut pomper l'eau du bord du lac, nous ne le ferons donc pas tant que nous en n'aurons pas besoin. Est-ce qu'on utilise de l'eau du captage de Vigner ? Principalement à la Tène. Comme la Tène est en pôle de développement cantonal, ils doivent prévoir le besoin en eau des entreprises. Ils essaient de s'assurer par d'autres biais, ils auraient également pu s'assurer par la CEN mais pour différentes raisons, le Conseil général n'a pas voulu. Nous avons suffisamment d'eau avec le Ruau pour les besoins du village.

- **Pages jaunes : Bilan du fonds Dardel-Perregaux**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues turquoises : Guichet social régional de l'EdL – Comptes de l'exercice 2017**

La parole n'est pas demandée.

La suite du fascicule des comptes 2017 ne suscitant plus de remarques, le Président passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté relatif aux comptes de l'exercice 2017 est accepté à l'unanimité

8. Point de situation sur le plan de législation

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le Conseil communal n'a pas modifié son programme de législation, car il n'y a pas eu d'événement singulier qui l'aurait nécessité : une nouvelle version du document a cependant été créée (version 1.10) pour donner, en annexe, les nouvelles fonctions des Conseillers communaux, qui entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

Cette nouvelle version se composera comme suit :

*Président : Claude Guinand
Vice-président : Julien Noyer
Secrétaire : Alain Jeanneret
Membres : Caryl Beljean
Jacques Rivier*

Administration

Le « SCI », système de contrôle interne, a été mis en place dès mars 2017 et a été validé par notre organe de contrôle qui est la fiduciaire Müller et Christe & associés SA.

Pour améliorer le fonctionnement de l'administration, nous comptons beaucoup sur la rénovation du bâtiment Grand'Rue 35. Une réflexion est en cours, cela permettrait d'améliorer l'organisation des services administratifs.

Nous voulions le mettre en place pour ce soir mais cela n'a pas fonctionné. Mettre sur Echo, plateforme internet, l'ensemble des documents qui vous sont distribués par papier. Dans les prochaines semaines, vous recevrez les mots de passe et les accès afin que vous puissiez accéder à ce système Echo.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Sécurité publique

Le premier objectif était de :

- *Mettre à disposition de notre ASP des outils appropriés, tant au niveau du transport, de l'équipement et de la visibilité, pour une réalisation des tâches incombant à son cahier des charges.
Nous lui avons fourni un vélo électrique pour qu'il puisse se déplacer dans le village, un bâton tactique et un gilet anti-agression. Vous aurez pu également voir que sur son véhicule, les inscriptions sont plus voyantes pour des questions de sécurité et de visibilité au sein du village.*
- *D'encourager la formation continue de notre ASP et du personnel communal concerné. L'agent de sécurité publique a participé à diverses formations, notamment dans la défense personnelle et l'utilisation de son bâton tactique.*
- *De proposer au Conseil régional de sécurité public d'intensifier la collaboration entre les différents ASP communaux pour certaines tâches spécifiques. Nous avons assermenté tous les ASP de l'Entre-deux-Lacs, dans l'ensemble des communes, ce qui permet d'intervenir en situation d'urgence, par exemple accident avec route à fermer dans une commune voisine, notre agent de sécurité public peut, sur ordre d'un supérieur, aller effectuer cela de manière légale. Dans les*

communes voisines d'Hauterive et de la Tène, nous fonctionnons selon un gentleman agreement où lors de vacances d'un ASP des communes voisines, nous irons le remplacer et inversement.

- *De réunir les différents acteurs concernés durant chaque phase de chantier des collèges de Vigner pour garantir la sécurité des élèves, enseignants, travailleurs et citoyens. Jusqu'ici tout se déroule comme voulu après quelques adaptations nécessaires au début des travaux.*
- *D'établir une mise à jour du Règlement communal de police, sur un modèle participatif avec les commissions concernées et de le faire appliquer dès son approbation par le Conseil général. Ceci se fera prochainement.*
- *De surveiller la circulation au sein de la commune pour que les concepts de circulation et de stationnement atteignent leurs buts. En collaboration avec Caryl Beljean selon les commentaires qui suivront.*
- *Au sein du Syndicat des sapeurs-pompiers volontaires, veiller à des prises de décision qui garantissent à la commune de Saint-Blaise un rapport qualité/prix des prestations proposées équivalent à ce qu'offrait le Syndicat du Feu du Bas-Lac avant sa suppression. Nous avons voté ce mardi soir un nouveau règlement qui vous sera présenté à la cession de septembre pour discussion et ensuite, nous l'espérons, pour validation.*
- *Garantir à la Commission de police du feu et de salubrité publique le remplacement rapide lors d'éventuelles démissions ou défections de commissaires et œuvrer pour que le taux de présence lors des visites soit suffisant à la bonne marche de la commission. Ceci s'est fait plus ou moins rapidement grâce à votre implication et je vous en remercie. Après une année et demie, une certaine stabilité a pu s'installer et les visites se déroulent avec un nombre de personnes acceptable, ce qui est une bonne chose.*

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Enseignement et santé

Pour suivre le développement de l'offre en matière préscolaire et parascolaire, c'est également mon collègue M. Julien Noyer qui s'occupe de ce sujet. Nous pouvons dire que l'offre a tendance à se développer à Saint-Blaise. Nous avons des quotas qui sont fixés par le canton, avec un nombre maximum de places subventionnables. Néanmoins, 10 places supplémentaires ont été accordées à L'Accueil et il y a des vellétés de la crèche Haut Comme Trois Pommes pour s'agrandir dans le bâtiment d'en face avec certaines transformations qui devraient survenir.

En ce qui concerne la mise en place des tables de midi, ce n'est pas la commune qui s'est chargée de les mettre en place mais elles vont démarrer tout prochainement. Cela se fera également à L'Accueil, avec un certain nombre de places pour les enfants pour qu'ils puissent aller manger à midi.

L'étude d'un circuit permettant d'aller de Saint-Blaise à La Tène en vélo pour les élèves, en toute sécurité, prend forme. Nous avons actuellement un point noir qui est la sortie sur la route cantonale, ici à Saint-Blaise, la traversée et puis le passage derrière Manor. Nous devons trouver des solutions, avec les propriétaires, car le trottoir est trop étroit pour recevoir tant les piétons que les cyclistes.

Nous soutenons également l'installation de cabinets médicaux ou dentaires dans la commune. Nous avons fondé de grands espoirs dans l'installation d'un cabinet de groupe dans l'ancienne imprimerie mais malheureusement le bâtiment a été vendu entre-temps par les héritiers, le projet est donc oublié. Le Conseil communal prête toujours attention à la possibilité pour notre commune, d'essayer d'implanter ce genre de cabinet médical puisque les médecins manquent de plus en plus à Saint-Blaise.

Santé scolaire, participation à la mise en place d'un système centralisé au sein de l'éorén. Les médecins scolaires comme nous en avons à l'époque, n'existent plus. À Saint-Blaise, nous avons des médecins qui étaient payés par la commune. Actuellement, nous avons des médecins qui sont payés directement par l'éorén et qui ont tous le même contrat. C'est la Ville de Neuchâtel essentiellement qui gère la santé de nos élèves.

Le Conseil communal est toujours à la recherche de la possibilité de développer des appartements avec encadrement (protégés). Nous constatons que c'est une demande qui deviendra de plus en plus forte par les personnes âgées car cela sert au passage entre le maintien à la maison et le placement médico-social. L'Etat a fixé le nombre d'appartements minimum que les communes devraient créer d'ici quelques années. Le problème à Saint-Blaise est de trouver des locaux, des propriétaires qui transformeraient ou construiraient ce type d'appartements.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Culture, loisirs et sport

Nous avons procédé, aux Fourches, à une amélioration de la buvette de manière à ce que les exigences du Service cantonal des affaires vétérinaires soient satisfaites. Nous avons dû installer deux bacs de lavage.

La piste VITA a été sécurisée et son état est en cours d'analyse pour un entretien plus profond au cours de l'automne.

La fin des travaux pour le bâtiment nautique est prévue pour le mois de septembre.

Nous avons également prévu, dans le programme de législature, d'agir pour améliorer la visibilité des syndicats intercommunaux. Une information concernant le syndicat des Patinoires du Littoral, vous l'avez peut-être lue dans la presse, il y a eu beaucoup de péripétie concernant le tenancier du restaurant « Le Café des Amis », un accord comptable a été trouvé avec le HC Uni et suite à la faillite du restaurant, des repreneurs ont été trouvés. Le restaurant a rouvert le 1^{er} mai 2018 après plusieurs mois de fermeture.

Au sujet du Théâtre du Passage, le but de ce syndicat est d'affirmer l'ancrage du théâtre du Passage au sein des communes par l'offre de nouveaux avantages pour les habitants dont la création d'un Pass qui, proposé à CHF. 15.00 exclusivement à ces mêmes habitants, leur offrira une réduction de 10% sur l'achat des billets individuels des spectacles de la saison. Le Pass'jeune, quant à lui, sera proposé aux jeunes étudiants et apprentis habitant ces mêmes communes au prix réduit de CHF 10.00 (contre CHF 50.00).

Port et tourisme

À la Buvette du port, nous avons procédé à certain entretien en tant que propriétaire : rénovation des parois extérieures du bâtiment, rénovation du toit et le locataire s'est chargé de l'installation de parasols sur la terrasse.

Nous avons voulu faire renaître une buvette saisonnière à proximité de la plage. Il y a eu l'échec de la première tentative, une seconde tentative est en cours pour une ouverture prévue début juillet, d'un nouveau food truck qui sera stationné vers le débarcadère.

En ce qui concerne les problèmes liés au littering et aux déprédations sur les rives et dans les ports, de nombreuses poubelles ont été installées aux abords de la plage, une équipe de surveillance professionnelle a été engagée pour une présence les soirées d'été de juin à mi-septembre.

Pour les services industriels, un système de contrôle et de surveillance des installations électriques des ports et des rives de manière à garantir la sécurité des citoyens. Au ponton 100, l'installation de

nouvelles infrastructures est en cours de réalisation. L'analyse des infrastructures, les corrections urgentes en matière de sécurité ainsi que le suivi et le contrôle ont été réalisés en 2017. De plus, un contrôle annuel des installations électriques est désormais contractualisé.

M. Julien Noyer (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Prévoyance sociale

Nous avons comme objectif de :

- Soutenir toute action qui augmente la qualité des prestations proposées au sein de la Commission sociale régionale. Dans ce cadre, nous avons fait un changement de toute la structure et de tout l'accueil des bénéficiaires au sein des guichets pour mieux entourer les bénéficiaires
- D'être attentif aux actions pouvant être prises en amont pour supprimer les causes d'indigence et d'exclusion sociale. Cet objectif, en amont, est plus difficile au niveau communal ou voire même régional. Cependant, nous avons sensibilisé les communes membres de la Commission sociale régionale et nous-mêmes, pour l'engagement de nouveaux collaborateurs, à venir chercher dans les compétences des bénéficiaires de l'aide sociale.
- De travailler et soutenir les structures d'accueil de la petite enfance actuelles afin que le nombre de places et la qualité d'accueil soient garantis. Les mesures entreprises ont déjà été communiquées par M. Claude Guinand.
- D'étudier au sein des projets tels que la construction des nouveaux collèges de Vigner, l'intégration d'éventuels accueils (cuisine à midi) selon les nécessités avérées. Ce point reste encore ouvert à l'heure actuelle car nous sommes encore en phase de construction des collèges de Vigner.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole à la place de M. Caryl Beljean. Concernant : Travaux publics, voiries et parcs publics

L'étude du plan de stationnement est lancée. Une première rencontre a eu lieu avec un mandataire pour définir un plan de circulation dans la commune de Saint-Blaise. Nous nous rendons compte que la circulation est un problème crucial dans notre commune. Naturellement, les commissions ad hoc seront consultées avant que nous venions vous présenter un rapport.

Le réaménagement du centre du village, les travaux ont commencé. La première phase a débuté le 18 juin à l'Avenue de la Gare, devant chez Cycles Prof Lüthi puis cela continuera sur la route cantonale.

Un certain nombre de places blanches ont été transformées en places bleues afin de remplacer les places perdues par les commerçants du village et afin d'éviter qu'il y ait des voitures ventouses qui restent sur ces places. Une information a également été publiée dans le Bulcom. Elle aurait certainement dû être communiquée plus rapidement, une remarque s'est faite à la Commission de gestion sur la communication.

Dans la phase n°2, le Conseil communal essayera de communiquer un peu plus tôt les mesures qui pourraient être gênantes pour les riverains.

Concernant les places de jeux, elles font l'objet, années après années, de réflexions de sécurité essentiellement.

Les containers enterrés, nous avons procédé dernièrement au nettoyage de ceux-ci pour éviter la prolifération des mauvaises odeurs.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Urbanisme et aménagement du territoire

Pour le projet des Chauderons, nous avons continué le projet et avons passé une étape importante avec la votation du 10 juin. La modification partielle du PAL, vous le savez en grande partie, les travaux ont démarré. Un premier canevas d'action est établi ; il sera mis à jour au fur et à mesure des réflexions. La Commission pour la révision du plan d'aménagement local (CRPAL) est en phase de nomination finale. Les chefs des partis ont tous reçu un mail leur demandant de procéder à la nomination, au sein du Conseil général, de deux représentants par parti. Il serait agréable de recevoir votre réponse d'ici à fin juillet de manière à ce que l'on puisse convoquer à la première séance, cette commission d'accompagnement de la révision du plan d'aménagement local.

Le travail se poursuit en amont, le 2^{ème} Workshop du Conseil communal se tiendra la semaine prochaine. Le mandataire, pour cette phase, est en train de rassembler toutes les données de manière à ce que l'on puisse travailler efficacement dès le début.

La modification partielle du plan d'aménagement local pour les ouvertures en toiture, cela a duré plusieurs années, est maintenant achevée et est inscrite dans le nouveau règlement. Nous commençons à faire les premières attributions de permis de construire sur la base de ce nouveau règlement.

Un projet important est celui de la densification de la zone du projet de la Coop. Elle souhaite s'agrandir mais nous ne pouvons pas le faire en ne réfléchissant que sur cette parcelle. Il y a un important travail qui est en cours afin de réfléchir sur l'ensemble du front de rue de la RC5 jusqu'au bas du Brel. Nous irons prochainement au Service de l'aménagement du territoire afin de faire des propositions de densification, d'amélioration et de modification des règlements. C'est un élément qui sera également inclus dans les réflexions de la Commission pour la révision du PAL.

Mme Paola Attinger (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Est-ce que vous pouvez bien préciser si cette modification sera une modification partielle du PAL actuel ou complètement incluse dans le nouveau plan d'aménagement.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Notre proposition est de ne pas attendre encore 5 ans pour que le nouveau plan d'aménagement local de Saint-Blaise soit entériné. Nous n'aimerions pas que la Coop perde patience et qu'elle ne fasse pas son projet. D'autre part, le SAT et nous sommes d'accord avec cela, refuse de ne modifier que la parcelle ; nous sommes obligés de passer par la modification partielle du PAL à cet endroit-là. Il suivra les mêmes étapes que nous venons de vivre pour Les Chauderons avec l'espoir que cela se déroule sur 1 année ou 2 plutôt que sur 5 ans.

Le but final est que l'on puisse prendre ce règlement tel quel et de mettre dans le nouveau règlement in fine.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Est-ce que les réflexions sur l'aménagement de cette zone sont aussi intégrées dans le plan de circulation qui est aussi en cours de réflexions ? Au vu des Terrasses Volantes, la Coop, la circulation dans ces zones-là risque d'être très impactée.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le projet de la Coop prévoit la suppression du raccourci routier que nous connaissons actuellement, cela veut dire que nous ne pourrons plus passer avec un véhicule à l'Est de la Coop et cela aura une incidence importante sur la circulation. Le projet de la Coop prévoit 2 voire 3 étages de parkings souterrains ce qui aura une incidence sur le plan de circulation, sur le plan de stationnement de Saint-Blaise et donc, cela est intégré dans les réflexions, de même que les travaux qui ont déjà été faits par mon collègue Caryl Beljean, la Ville de Neuchâtel et la commune d'Hauterive sur la requalification de la RC5. C'est l'occasion pour nous d'aller plus loin dans le détail de cette requalification sur le territoire de Saint-Blaise à cet endroit-là.

Comme nous l'avons dit dans le programme de législature, nous continuons de participer aux activités des Commissions de l'aménagement du territoire, de la COMUL d'une part, et de l'Association Région Entre-deux-Lacs d'autre part.

Forêts et domaines

Il n'y a rien de spécial à mentionner pour ce dicastère. Nous participons bien sûr aux activités de l'arrondissement forestier et, comme chaque année, nous avons effectué le martelage.

Bâtiments

Les travaux des collèges de Vigner avancent bien, nous sommes dans les temps et pour l'instant et j'espère jusqu'à la fin, dans les budgets. Nous n'avons dépensé que la moitié puisque l'autre moitié sera adjugée lors de la rénovation de ce bâtiment.

Nous avons posé la 1^{ère} pierre le 8 juin, enterrée sous les fondations. Un premier pas important a été franchi dans le bâtiment C, nous avons installé le premier système de fenêtre, partie ouvrante, partie fixe, la fameuse grille de protection anti-pluie et les stores électriques de couleurs. Tout ceci est un prototype qui sert aux techniciens à vérifier si tout fonctionne correctement, et aux utilisateurs pour exprimer leurs avis et proposer d'éventuelles modifications.

En ce qui concerne l'immeuble d'appartements avec encadrement à la rue de la Musinière, la mise à l'enquête est terminée et nous sommes en phase de discussion avec les opposants pour la levée ou le retrait des oppositions.

La réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe, vous nous avez mandaté pour mettre en place un processus participatif et nous commencerons ce processus cet automne.

Cité de l'énergie, après la pause de presque 2 ans, dans la progression du label « cité de l'énergie », nous avons repris le travail avec notre coach qui nous accompagne dans le projet.

La réfection de l'hôtel communal, le projet est maintenant bien avancé, il est satisfaisant pour l'administration et pour le Conseil communal. Nous avons trouvé une solution qui nous semble bien pour le réaménagement de tous les étages et l'intégration d'un ascenseur, ce qui n'est pas évident.

Il faudra, à présent, calculer les coûts de cette opération qui risquent d'être assez conséquents et nous reviendrons vers votre autorité lorsque nous aurons un avant-projet à vous soumettre.

Services industriels

- *Électricité : incitation aux énergies renouvelables, l'arrêté concernant l'utilisation du fonds communal sur l'énergie a été validé par le SCOM et publié.*
- *Eau : nous avons pris des mesures pour diminuer les nombreuses fuites d'eau dans les parties du réseau datant des années 60 et encore en éternité. Des capteurs ont été installés afin d'améliorer la détection de ses fuites.*
- *Télé-réseau : Vidéo 2000 et ELI10 ont été mandatés pour la réalisation d'une étude dans le but d'obtenir les informations nécessaires pour que le Conseil communal et la Commission des Services industriels puissent se positionner sur l'avenir de notre télé-réseau.*

Finances, impôts et transports

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons rencontré une des responsables du Service de l'économie du canton pour lui faire part de notre désir de pouvoir accueillir des entreprises sur la commune de Saint-Blaise. Malheureusement, le Service de l'économie recherche plutôt des locaux de 1'000m² de surfaces que nous ne pouvons malheureusement pas offrir. Nous lui avons naturellement dit qu'il y avait la surface de M. Virchaux où il y avait peut-être la possibilité d'intégrer de nouvelles entreprises. Ce qui était essentiel pour nous c'était de sensibiliser le Service de l'économie au fait qu'il y aurait peut-être la possibilité d'installer de plus petites entreprises, des start-up ou autres sur la commune de Saint-Blaise et que s'ils y avaient des intéressés, ils pouvaient nous les adresser et nous nous chargerions de chercher des locaux. Cette action n'a pas eu de résultat jusqu'à maintenant mais nous relancerons le Service de l'économie sur ce sujet-là.

Nous avons prévu, dans le plan de législature, une rencontre avec les entreprises, cela n'a pas été fait. Nous allons la programmer pour le dernier semestre de cette année.

Nous participons aux différentes réflexions avec l'Etat concernant les transports publics et la mobilité douce. Nous allons adhérer à un système qui s'appelle de Carvelo, c'est géré par une entreprise du TCS. Carvelo, ce sont des vélos électriques avec un grand panier devant dans lequel il est possible de mettre 2 enfants, en toute sécurité et de transporter des marchandises. Ce projet nous a été amené par une citoyenne de la commune de Saint-Blaise lors des discussions citoyennes. Nous avons trouvé ce projet intéressant et c'est pourquoi le Conseil communal s'est déclaré d'accord d'acquiescer ou louer 2 Carvelo. Il ne nous reste qu'à trouver 2 commerçants de Saint-Blaise qui seraient des commerces « hôtes » dans lesquels les intéressés pourront aller chercher la batterie et les clés. Cette dame était, en plus, d'accord d'aller chercher les deux commerçants qui accepteraient d'avoir ces deux vélos.

Concernant le temple de Saint-Blaise, le projet avance, des architectes ont été sollicités et le choix de ceux-ci devrait être fixé d'ici la fin de la semaine prochaine. La commission pourrait être désignée, en septembre, avec des représentants des communes d'Hauterive et de Saint-Blaise puisque le temple est propriété des deux communes.

Aucun autre membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** clôt la discussion.

Communications du Conseil communal

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Une information : la Croisière des Aînés aura lieu le 3 septembre 2018.

Nous avons remis, aux patrouilleurs scolaires qui ont œuvré durant l'année scolaire 2017-2018, les diplômes en début de semaine passée.

Des informations qui viennent du canton, le Grand Conseil, sur le budget 2018 a voté une rallonge pour la facture sociale de CHF 1'000'000.00. Il restait au Conseil d'Etat de se déterminer sur la manière d'utiliser cette rallonge. Le choix qui a été fait est d'indexer les forfaits des bénéficiaires de l'aide sociale à l'IPC ce qui fait que le forfait passe de CHF 977.00 à CHF 986.00 par mois. Neuchâtel était l'un des seuls cantons en Suisse qui n'avait pas fait cette indexation ce qui est un plus pour les bénéficiaires. Nous rentrons dans le rang au niveau fédéral, et nous respectons avec cela les normes de la CSIAS qui font foi pour l'aide sociale.

L'autre partie de l'attribution des CHF 1'000'000.00 est pour revenir sur une mesure d'économie qui avait été prise en 2017, qui était de diminuer les forfaits pour les jeunes de 16 à 18 ans. Une mesure qui avait été assez impopulaire et il y a eu un retour en arrière. Ce montant supplémentaire est donc une bonne nouvelle pour les bénéficiaires.

Au niveau cantonal, cela a paru dans la presse la semaine dernière, il y a une consultation sur un gros dossier qui s'appelle « REDEF-PRESTA », redéfinition des prestations sociales dont les deux aspects principaux sont à l'horizon 2020-2021. La mise en place d'une prestation complémentaire cantonale qui est, un apport financier pour certaines personnes dans des situations types qui permettrait d'empêcher à la personne d'arriver à l'aide sociale.

Un autre aspect de ce rapport est la réadaptation des subsides LaMal, les subsides qui sont octroyés aux personnes à bas revenus afin de les aider à payer les primes d'assurance-maladie. Actuellement, le mode de paiement de ces subsides provoque certains effets de seuils. Au début, il y aura un plus grand soutien pour les personnes à bas revenus, plus élevé que maintenant, par contre, l'intervention pour les autres personnes sera diminuée.

À titre d'exemple, une personne déclarant un revenu à CHF 40'000.00 et qui touchait un subside LaMal, ne le toucherait plus maintenant. La catégorie de personnes touchées sera réduite et ceci dans le but d'éviter les effets de seuil mais également pour des raisons d'économie ce qui représenterait CHF 8'000'000.00 sur la facture sociale.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

*La suite du projet des Chauderons, dans le délai imparti, il y a eu 1 recours qui a été déposé, il conteste les montants des revenus fiscaux que le Conseil communal a estimé dans les différentes communications qu'il a faites avant la votation et dans le *Vot'info*. Nous avons jusqu'à lundi prochain pour faire nos observations à la Chancellerie d'Etat qui a confié le mandat aux juristes de l'Etat pour traiter ce recours.*

Nous ne savons pas de quelle manière se déroulera la suite. La seule chose que nous savons c'est qu'en matière de votations, les Autorités ont l'obligation d'agir avec célérité, c'est pour cela que les délais sont courts. La Chancellerie devra se prononcer rapidement et ensuite, ce sera le recourant qui décidera s'il va à la Cour de droit public ou non et si, par la suite, il ira au Tribunal fédéral. Le tout pouvant durer, nous venons de le vivre à Peseux, 1 année et 8 mois depuis le moment de la votation

jusqu'à la décision du Tribunal fédéral. Le projet des Chauderons repart, soit cet automne, soit dans 1 année et 8 mois.

La suite de la procédure est de mettre à l'enquête la modification du plan d'aménagement local, pendant 30 jours, en même temps que le plan de quartier. Une fois que le recours sera traité, le projet pourra commencer.

L'accès au site Echo nécessite que chacun d'entre vous reçoive une adresse e-mail qui se termine par : @ne.ch et c'est ce que vous recevrez par e-mail dans les prochaines semaines.

Les rencontres avec les citoyens ont eu lieu, 1x en avril, 1x en mai et 1x en juin, chaque fois le 2^{ème} mardi du mois. Les rencontres sont annoncées au public via le Bulcom. Nous avons reçu respectivement 1 personne, 0 personne et 3 personnes. Les thèmes discutés sont la propreté dans le village, le chemin public le long des rives, la mise en œuvre de Velocargo, la sécurité routière au sein du village, l'action de la Commission des rives, un centre pour les jeunes et l'ouverture et la visite du patrimoine de Saint-Blaise.

Le Conseil communal est satisfait de ces rencontres, même si leur fréquentation n'est pas extrêmement élevée. Comme nous l'avions annoncé, nous ferons une pause durant juillet et août mais le Conseil communal reprendra ces rencontres en septembre.

Concernant la nidification des hirondelles de fenêtre, la station ornithologique suisse, de Sempach nous a écrit pour nous dire que, par bonheur, l'hirondelle de fenêtre se rencontre toujours sur notre commune. Ces dernières années, au moins 789 nids ont été comptés à Saint-Blaise, à 66 adresses inventoriées.

Ces messagères du printemps ont toutefois besoin de votre aide puisqu'elles sont hélas devenues rares. L'hirondelle de fenêtre manque de bâtiments convenants à sa nidification ainsi que des terrains ouverts argileux et humides qui lui permettent de construire son nid. De plus, des colonies sont régulièrement détruites lors de rénovations ou de démolitions de bâtiments. L'inventaire des nids d'hirondelles de fenêtre liste la localisation des nids dans votre commune. Les données ont été principalement collectées par des collaborateurs bénévoles et leur synthèse effectuée par la Station ornithologique.

Deux fiches techniques informent de l'essentiel :

- « Crise du logement chez l'hirondelle de fenêtre » qui présente les mesures qui peuvent être entreprises au niveau de la commune pour mieux protéger l'hirondelle de fenêtre.*
- « Une hirondelle au coin de sa fenêtre » informe les propriétaires, locataires ou gérances d'immeubles de leurs responsabilités et de la cohabitation avec les hirondelles de fenêtre.*

Concrètement, Sempach nous propose un certain nombre de points pour agir dans ce domaine et je compte sur la couleur verte de mes collègues pour que nous allions dans ce sens.

Dernière nouvelle : lorsque le Président aura clos cette séance, nous vous invitons à rester pour le verre de l'amitié.

Le Président remercie le Conseil général de ses interventions.

9. Motions et propositions

Le Président annonce que nous n'avons pas reçu de motion et ni de proposition.

10. Interpellations et questions

Le Président annonce que nous n'avons pas reçu d'interpellation ou de question.

Le Président :

Avant de nous retrouver autour du verre de l'amitié offert par la commune pour marquer ce magnifique début d'été, je voulais ici vous dire ces quelques mots :

Mes remerciements vont aussi à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, pour l'excellent travail que vous avez fourni sur tous les dossiers et projets en cours qui permettent à notre commune depuis plusieurs années d'avoir une santé financière saine et un bel avenir dans son développement futur.

Quant à moi, je suis très fier d'avoir été le Président de cet hémicycle durant cette année et demie, puisque comme vous le savez, ce fut un mandat exceptionnellement long, une très belle expérience que je recommande à toutes celles et ceux qui sont attirés par cette fonction très enrichissante à plus d'un titre.

Car comme le dit un politicien et homme d'État qui me tient à cœur :

"Construire peut être le fruit d'un travail long et acharné. Détruire peut être l'œuvre d'une seule journée."

Le **Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 27 septembre 2018 à 20h00, à la salle de gymnastique de Vigner.

La séance est levée à 22h22.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Olivier Thomann

Helene Eberhard